

Luxembourg, le 1er février 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :

« Avant sa décriminalisation en 2015, l'application de la loi sur la diffamation criminelle a opprimé largement la liberté d'expression au Burkina Faso. Depuis, et grâce à son paysage médiatique dynamique et diversifié, le Burkina Faso est considéré représenter une histoire de succès en matière de liberté de la presse selon l'ONG 'Reporters sans frontières' (RSF).

Néanmoins, les journalistes et militants continuent de faire face à une pression accrue. En juin 2019, l'Assemblée nationale a voté une modification du code pénal, destinée à lutter contre les publications qui pourraient « démoraliser ou saper l'efficacité » de l'armée. Le rapport critique ou objectif sur le combat de l'armée contre le terrorisme peut désormais mener à de graves sanctions. Cet amendement permet ainsi aux autorités d'exercer un contrôle sur les publications et impose de sérieuses restrictions à la liberté d'informer.

En 2020, six attaques ou intimidations contre des journalistes ont été constatées par l'Association des journalistes du Burkina (AJB). Au nord et à l'est du pays, des zones entièrement isolées et inaccessibles aux journalistes, empêchent complètement le flux d'informations de sorte que plus aucune nouvelle puisse traverser à l'extérieur.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire:

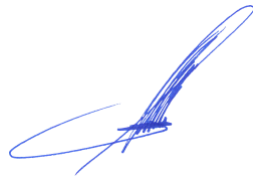
9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce que Monsieur le Ministre est au courant de la situation des journalistes au Burkina Faso ?*
- *Est-ce que les conditions de travail des médias locales ont un impact sur la politique de coopération du Luxembourg au Burkina Faso et dans d'autres pays où la presse rencontre des problèmes semblables ?*
- *Dans l'affirmative, quelles sont les conséquences pour l'activité de coopération du Luxembourg dans ces pays ?*
- *Quels moyens le Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire peut-il se donner pour lutter contre l'influence des autorités étrangères sur la couverture médiatique de leur pays et améliorer la situation des journalistes dans les régions 'média-phobes', sans pour autant impacter la population en besoin des aides apportées ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député